



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_019

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Date de la convocation : **23 JUIN 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPI, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPI, Mme Janine PERIDON-GONZALES, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean-Jacques BELBEZE, M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC, M Bernard DENOS

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Décision modificative n° 1

M le Maire,

Le service de gestion comptable nous informe qu'un contrôle comptable automatisé (CCA) du 30.05.2025 a fait apparaître l'anomalie suivante sur notre budget :

Les chapitres globalisés d'ordre ne sont pas équilibrés au stade de la prévision DI042 = 0,00, RI040 = 525,60, différence = 525,60

Il convient donc de rectifier cette anomalie avec la décision modificative suivante :

- DI 2132 -525.60€
- DI 042 +525.60€

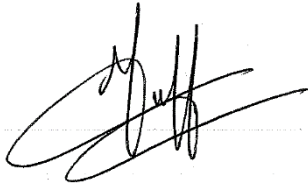
Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 03 juillet 2025